



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le crédit d'impôt recherche en région Occitanie : analyse du CIR 2018

Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation Occitanie

Résumé

Les aides publiques à l'innovation comprennent des aides directes comme les subventions, et des aides indirectes comme le crédit d'impôt recherche (CIR). Cette note présente les données provisoires du CIR 2018 en Occitanie, rendues disponibles en novembre 2020. La région Occitanie, avec près de 1,9 Md€ de dépenses éligibles, compte 8% des bénéficiaires du territoire national pour un total de 428 M€ de crédit d'impôt. Le dynamisme de la région en matière d'innovation est illustré par son niveau de dépenses de R&D réalisées par les entreprises, qui la place au 3^e rang des régions françaises. La Haute-Garonne et l'Hérault représentent 2/3 des bénéficiaires. Du fait de la présence de grandes entreprises de l'aéronautique et du spatial, la Haute-Garonne génère près de $\frac{3}{4}$ de la créance régionale. L'Hérault, pour sa part, se caractérise par une très forte proportion de bénéficiaires de type petite et moyenne entreprise et par une activité importante du secteur des services, qui génère 72 % de la créance de ce département. Les deux métropoles Toulouse et Montpellier accueillent un secteur Recherche et développement fort, à relier à une densité élevée d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

1-Les crédits d'impôt en soutien à l'innovation : CIR, CII, CIC

L'innovation peut être définie comme l'ensemble des démarches scientifiques, techniques, organisationnelles, financières et commerciales qui mènent à l'élaboration de produits, procédés et services nouveaux ou améliorés. Les aides publiques à l'innovation comprennent des aides directes comme les subventions, et des aides indirectes comme les crédits d'impôts (CI), dont le plus important et le plus ancien est le crédit d'impôt recherche (CIR) :

Activité éligible	Recherche et Développement (R&D)	Innovation de produit sans dimension de R&D	
CI	CIR : CI Recherche (1983)	CII: CI Innovation (2013)	CIC : CI Collection (1992)
Entreprises éligibles	Entreprises soumises à l'IR ou l'IS et imposables selon leur bénéfice réel	PME au sens communautaire	Entreprises industrielles du secteur T.H.C
Calcul du CI	30 % de l'assiette jusqu'à 100 M€, 5% au delà	20 % de l'assiette limitée à 400k€	30 % de l'assiette (règle de minimis)

Tableau 1 : Activités éligibles et modes de calcul des trois crédits d'impôt en soutien à l'innovation

Créé en 1983, le CIR *stricto sensu* permet à la plupart des entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt proportionnel aux dépenses éligibles de recherche et de développement (R&D) engagées dans l'année. L'assiette des dépenses comprend les dotations aux amortissements, les frais de personnel, de dépenses de recherche externalisée et de propriété intellectuelle. Le CIR est la première source de financement public des dépenses de R&D des entreprises, et celle qui touche le plus grand nombre d'entreprises, notamment les petites et très petites entreprises.

Depuis 2013, le CI Innovation (CII) a été adossé au CIR pour soutenir les PME réalisant des dépenses liées à la réalisation de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits.

Le CI Collection (CIC), adossé au CIR dès 1992, concerne les entreprises industrielles du secteur Textile-Habillement-Cuir (T.H.C.), pour des dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections. Il est soumis à la règle *de minimis* qui limite son montant pour les bénéficiaires.

En fonction de ses activités et de sa taille, une entreprise peut être concernée par un ou plusieurs de ces CI.

On qualifie de « déclarant » une entreprise qui dépose une déclaration récapitulant des dépenses éligibles, permettant le calcul d'une créance de CI. L'entreprise « bénéficiaire » de cette créance peut être le déclarant lui-même s'il est indépendant au sens fiscal du terme, ou la société mère d'un groupe fiscalement intégré, qui cumule les crédits d'impôt de ses filiales.

Les CIR et CII augmentent depuis leur création, en nombres de déclarants et bénéficiaires, et en montants de dépenses et créances. Pour le CIR, l'augmentation la plus forte a été constatée au cours des années qui ont suivi la réforme de 2008 qui a rendu le dispositif plus attractif.

Le calendrier d'actualisation des chiffres du CIR s'étale sur 4 ans : pour les dépenses réalisées en année n , les déclarations fiscales sont transmises au ministère en charge de la recherche à partir de l'année $n+1$, puis les analyses des données provisoires et définitives sont publiées en années $n+2$ et $n+4$ respectivement¹. Cette analyse du CIR 2018 en Occitanie s'appuie sur les données et les publications du ministère en la matière.

¹ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid49931/cir-statistiques-rapports-et-etudes.html>

2-Les chiffres des CIR, CII, CIC en France et en Occitanie

Au plan national, plus de 26 000 entreprises ont déclaré près de 24,7 Md€ de dépenses réalisées en 2018 pour des activités de recherche, innovation et nouvelles collections, générant une créance de 6,8 Md€, dont 95,7 % relève du CIR *stricto sensu*. En deux ans, de 2016 à 2018, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 3 % et les montants associés de 6 % (Tableau 2a).

	CIR	CII	CIC	Tous CI	Evolution 2016-18
Bénéficiaires	15 691	7 895	893	21 024	+3%
Dépenses	23 252 M€	1 267 M€	179 M€	24 698 M€	+6%
Créance	6 521 M€ (95,7 %)	254 M€ (3,7 %)	36 M€ (0,5 %)	6 812 M€	+6%

Tableau 2a : les chiffres des trois crédits d'impôt en soutien à l'innovation au plan national

La région Occitanie, avec près de 1 700 bénéficiaires, compte 8 % des bénéficiaires du territoire national. Elle représente 7,6 % des dépenses (1,88 Md€), et 6,3 % des créances (428 M€ ; Tableau 2b). La progression de l'ensemble de ces paramètres entre 2016 et 2018 est plus rapide en région qu'au plan national.

	CIR	CII	CIC	Tous CI	Evolution 2016-18
Bénéficiaires	1 288	650	53	1 681	+5%
Dépenses	1 777 M€	99 M€	9 M€	1 885 M€	+15%
Créance	407 M€ (95,0%)	20 M€ (4,6 %)	2 M€ (0,4 %)	428 M€	+17%

Tableau 2b : les chiffres des trois crédits d'impôt en soutien à l'innovation en Occitanie

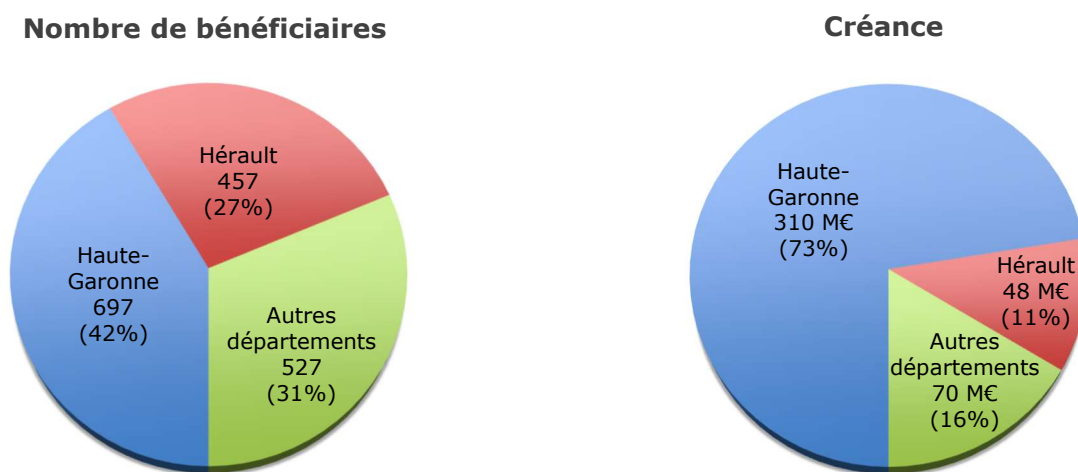
Pour CIR, l'Occitanie est au 3e rang derrière l'Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Pour le nombre de bénéficiaires du CII, elle a le même rang, mais pour les dépenses et créance de CII elle est au 4e rang derrière Provence Alpes-Côte d'Azur et Corse. Pour le CIC, elle se situe entre le 5e et le 7e rang selon le paramètre considéré, en recul d'une place par rapport à 2016.

En conclusion, le dynamisme de la région Occitanie en matière d'innovation est illustré par une croissance plus forte qu'au plan national du nombre de bénéficiaires et des montants associés aux 3 crédits d'impôts CIR, CII et CIC confondus. Cependant, les analyses séparées des 3 CI montrent que ce dynamisme régional n'est dû qu'à la composante CIR (données non montrées).

3-Répartition territoriale des bénéficiaires et de la créance des CIR, CII et CIC en Occitanie

La Haute-Garonne et l'Hérault, comportant chacun une métropole au sens de la loi MAPTAM (Toulouse et Montpellier), représentent 2/3 des bénéficiaires et près de 85 % des créances des trois CI confondus (Figure 1). La Haute-Garonne, accueillant autour de Toulouse une recherche industrielle forte dans les domaines de l'aéronautique et du spatial, concentre près de 3/4 de la créance régionale.

Figure 1 : Nombre de bénéficiaires et créance des trois crédits d'impôt en soutien à l'innovation en Occitanie



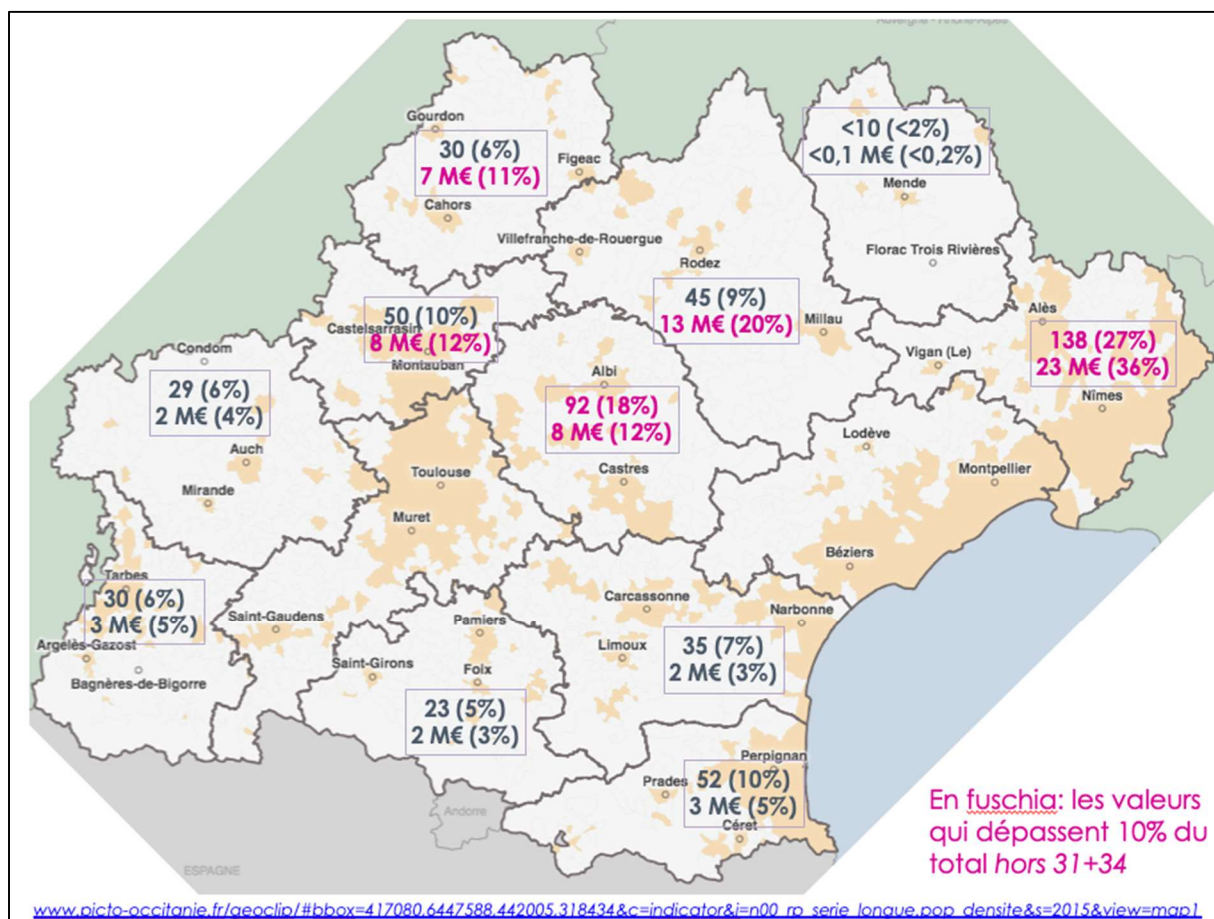
Le nombre de bénéficiaires et la créance associée ont augmenté respectivement de 5 et 17 % entre 2016 et 2018 en Occitanie en moyenne (Tableau 2b). Ceci est essentiellement dû à la dynamique propre à la Haute-Garonne, où ces augmentations sont plus fortes que dans les autres départements (Tableau 3).

	Nombre de bénéficiaires	Créance
Haute-Garonne	+ 7 %	+ 21 %
Hérault	+ 4 %	+ 5 %
Autres départements	+ 4 %	+ 12 %

Tableau 3 : Evolution entre 2016 et 2018 du nombre de bénéficiaires et de la créance dans différents territoires d'Occitanie

La Haute-Garonne (31) et l'Hérault (34), avec 1154 bénéficiaires et 359 M€ de créance (Figure 1) concentrent la majeure partie des trois CI, ce qui nécessite de les extraire avant de représenter les 11 autres départements de la région (Figure 2). Ceux-ci comptent 527 bénéficiaires et génèrent 70 M€ de créance.

Figure 2 : Répartition des bénéficiaires et de la créance hors Haute-Garonne et Hérault



En ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, deux départements dépassent 10 % du total hors 31+34 : le Gard (27 %) et le Tarn (18 %). Pour la créance, on retrouve le Gard (36 %), suivi de l'Aveyron (20 %), puis l'ensemble Tarn, Tarn-et-Garonne et Lot (11-12 %). Sur ces paramètres, c'est le Gard et le Tarn-et-Garonne qui progressent le plus entre 2016 et 2018.

Le Gard concentre une part importante d'entreprises innovantes dans les communautés d'agglomération de Nîmes, Alès, et du Gard Rhodanien. Dans le Lot et l'Aveyron, des acteurs industriels génèrent une créance importante, alors que les bénéficiaires plus nombreux dans le Tarn et Tarn-et-Garonne génèrent une créance proportionnellement moins élevée.

Le nombre de bénéficiaires dans chacun des 11 départements examinés est trop faible pour permettre une analyse plus détaillée du CIR sans enfreindre le secret fiscal. Pour cette raison notamment, les données sur les CIR, CII et CIC ne sont pas directement exploitables pour décrire les écosystèmes d'innovation et R&D au niveau infrarégional.

En résumé, on peut constater qu'en dehors de La Haute-Garonne (31) et de l'Hérault (34) qui rassemblent l'essentiel des activités de recherche et d'innovation en entreprise, le Gard est un pôle important, et le nord de l'ex-région Midi-Pyrénées montre un certain dynamisme en dépit de l'isolement de nombreux territoires.

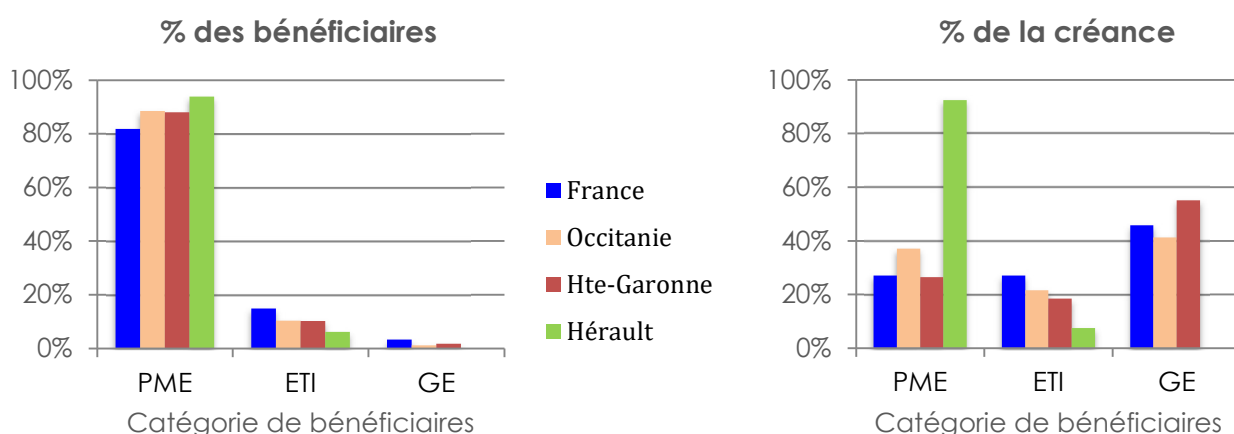
4-Répartition par taille d'entreprise des bénéficiaires et de la créance du CI Recherche

Le CI Recherche, contrairement au CII, bénéficie aux grandes comme aux petites entreprises (section 1).

Bénéficiaires

Les bénéficiaires au plan national sont à 82 % des PME et 15 % des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI ; Figure 3). Les valeurs correspondantes en Occitanie, ainsi qu'en Haute-Garonne, avoisinent 89 % et 10% respectivement. Le déséquilibre en faveur des PME est amplifié dans l'Hérault, où les valeurs observées sont 94 et 6% respectivement. Inversement, la Haute-Garonne montre une proportion plus importante de bénéficiaires Grandes Entreprises (GE) que l'Hérault. Cependant cette proportion (1,8 %) reste plus faible que celle observée au plan national (3,4 %).

Figure 3 : Répartition par taille d'entreprise des bénéficiaires et de la créance de CI Recherche



Créance

Malgré leur faible proportion, les ETI et GE génèrent une créance importante, représentant près de 3/4 de la créance totale au plan national, et près de 2/3 en Occitanie.

Plus de 90 % de la créance est générée par des PME dans l'Hérault, tandis que les ETI et GE génèrent près de 3/4 de la créance en Haute-Garonne. Cette dernière proportion est équivalente à celle observée au plan national, mais avec une prédominance encore plus forte des GE : ces acteurs génèrent en effet 55 % de la créance du département, contre 46 % au plan national.

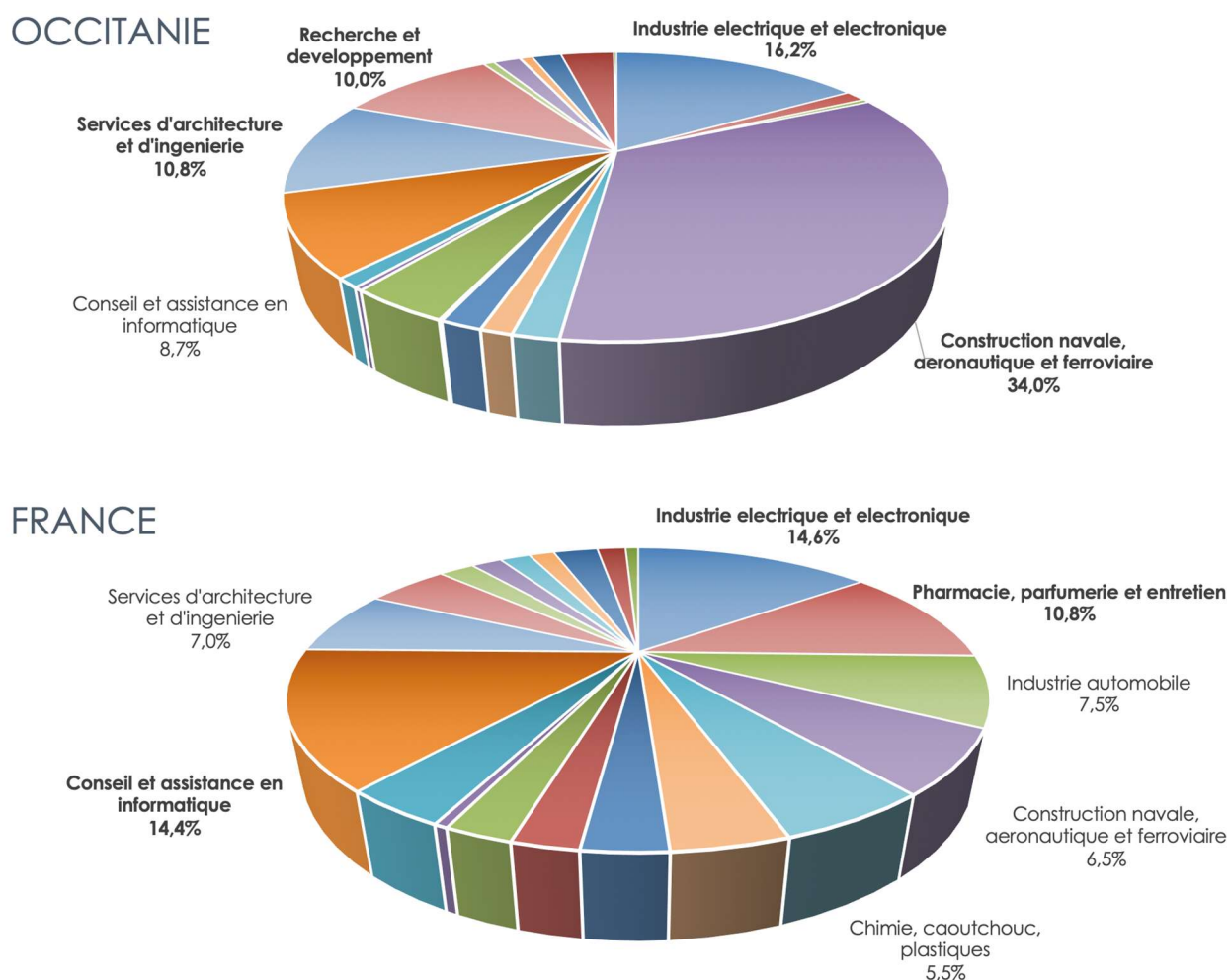
La créance moyenne des PME régionales n'est pas très différente de la moyenne nationale (133 k€ contre 138 k€). Elle est plus élevée en Haute-Garonne (162 k€) et un plus faible dans l'Hérault (121 k€). Entre 2016 et 2018 ce paramètre a augmenté de 12 % au national et dans l'Hérault, et de 17 % en Haute-Garonne.

5-Répartition par secteur d'activité des créances de CI Recherche

En Occitanie, les activités de R&D déclarées au CI Recherche réalisées par les industries manufacturières et les services génèrent respectivement 62 % et 35 % de la créance. Ces valeurs sont très proches des valeurs nationales (61 % et 36 % respectivement).

Une différence majeure dans la répartition par secteur d'activité des créances de CI Recherche est la proportion du secteur *construction navale, aéronautique et ferroviaire*, 5 fois plus élevée en Occitanie (34%) que la moyenne nationale (6,5% ; Figure 4).

Figure 4 : Répartition par secteur d'activité des créances de CIR en Occitanie et en France

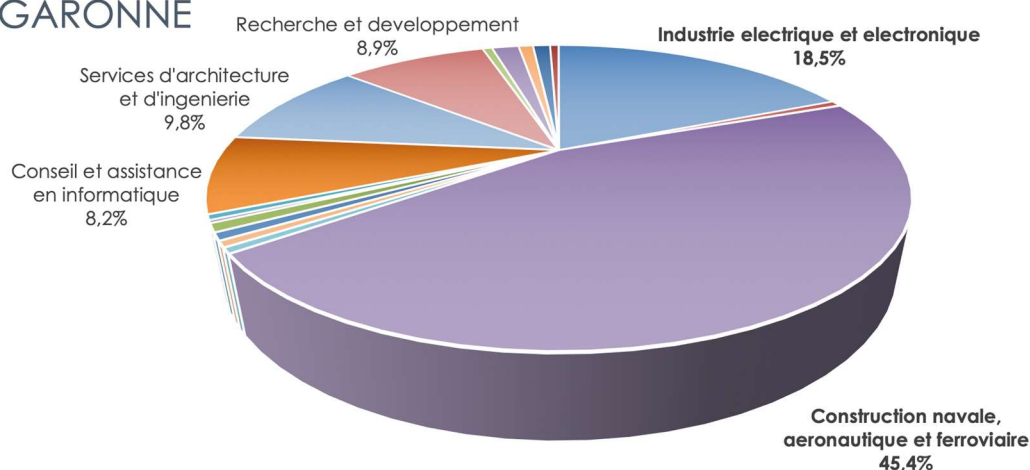


Le poids relatif important du secteur *construction navale, aéronautique et ferroviaire* est lié à la présence de grands donneurs d'ordre de l'aéronautique et du spatial. Viennent ensuite l'*industrie électrique et électronique* (16,2%), les *services d'architecture et d'ingénierie* (10,8%) et la *recherche et développement* (10%) dont les proportions dépassent encore les valeurs nationales. Ces secteurs d'activité sont majoritairement en lien avec le secteur aéronautique et spatial. Les autres secteurs ne dépassent pas 5% du total, sauf le *conseil et assistance en informatique* (8,7%).

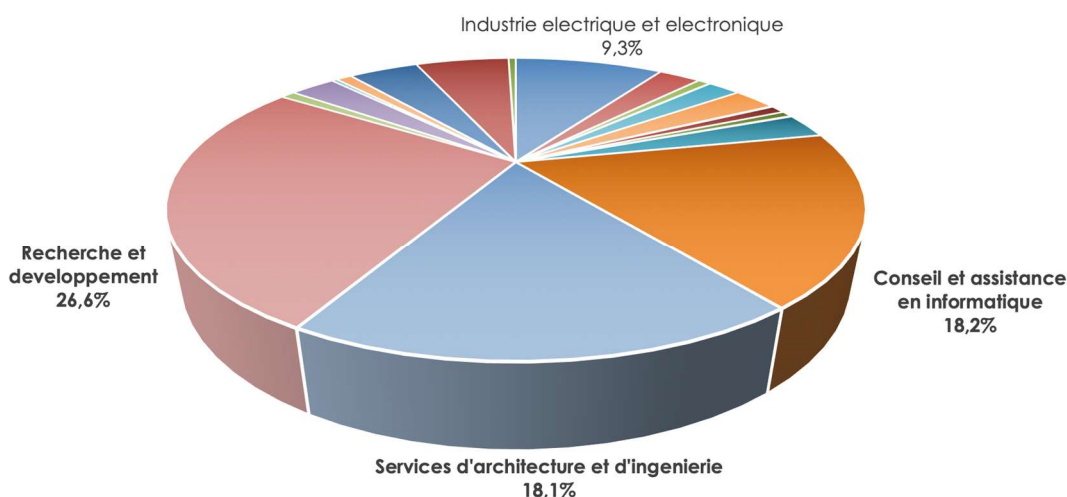
Le secteur *recherche et développement* rassemble les bénéficiaires s'identifiant par un des codes NAF / APE de la division 72 « Recherche-développement scientifique », tous secteurs d'activité confondus. Son poids est à relier à l'importance des établissements publics d'enseignement et de recherche scientifique, technique et industrielle en région, qui créent un écosystème favorable à l'activité de sociétés de recherche sous contrat notamment. Il est deux fois plus important en Occitanie, comparé au niveau national.

Figure 5 : Répartition par secteur d'activité des créances de CI Recherche en Haute-Garonne et dans l'Hérault

HAUTE-GARONNE



HERAULT



Le schéma de la répartition par secteur d'activité des créances de CI Recherche en Haute-Garonne ressemble à celui de l'Occitanie, mais avec une amplification de la domination des 5 secteurs déjà mentionnés (*construction navale, aéronautique et ferroviaire, industrie électrique et électronique, services d'architecture et d'ingénierie, recherche et développement et conseil et assistance en informatique*), représentant ensemble plus de 90 % de la créance totale. Le secteur *industrie électrique et électronique* est en légère augmentation en 2018 par rapport à 2016.

Dans l'Hérault, on observe une importance des services (72 %) plus marquée qu'en Haute-Garonne (31 %). Les secteurs prépondérants sont *conseil et assistance en informatique* (18,2 %), *services d'architecture et d'ingénierie* (18,1 %) et *industrie électrique et électronique* (9,3 %), mais surtout *recherche et développement* (26,6 %), en augmentation en 2018 par rapport à 2016. Ce secteur est ici plus orienté vers des applications dans la santé, l'informatique, ou l'agriculture.